

**COMMUNE DE PEYMEINADE - 06530**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 MARS 2015**

L'an deux mille quinze  
Le onze mars à 19 heures

Nombre de membres : 29

En Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Date de convocation : 5 mars 2015

Le Conseil Municipal de Peymeinade dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard DELHOMEZ, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Gérard DELHOMEZ – M. Jean-Claude ZEJMA – M. Jean-Marie GUENOT - Mme Béatrice LACROIX – Mme Maryline SAUCE - M. Renaud BASCHIERA - M. Francis SANCHEZ - M. Gérard MONCET – M. Claude TILLIER – Mme Nicole KUROTSCHKA – M. Roger CIVALLERO – M. Gilbert MORANDI - Mme Annick TILLIER - M. Jean-Marc CODRON - Mme Marie-Claude RENARD – Mme Audrey MOUTTÉ - Mme Madeleine LERDA – M. François DELETANG - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine SEGUIN-KURATLE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - M. Pierre FAURET - Mme Eliette TROUCHE - Mme Myriam COMANDUCCI.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme Patricia BISSON (Pouvoir à Mme Béatrice LACROIX) - M. Rolland MOLINES (Pouvoir à M. Gérard MONCET) – Mme Nathalie DEWEZ (Pouvoir à M. Gérard DELHOMEZ) - Mme Aïda AMEUR (Pouvoir à M. Jean-Claude ZEJMA).

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MONCET.

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2015 – Budget principal Ville**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie GUENOT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Monsieur Jean-Marie GUENOT, adjoint au Maire, délégué aux Finances rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit faire l'objet d'une délibération qui s'articule autour des axes suivants :

- L'environnement économique et politique, afin d'appréhender le contexte général dans lequel la Ville évolue,
- La situation financière de la commune et les principales orientations qui en découlent pour le budget 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur Jean-Marie GUENOT figurant en annexe de la présente délibération,

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2015.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 11 mars 2015

Le Maire,  
Gérard DELHOMEZ.

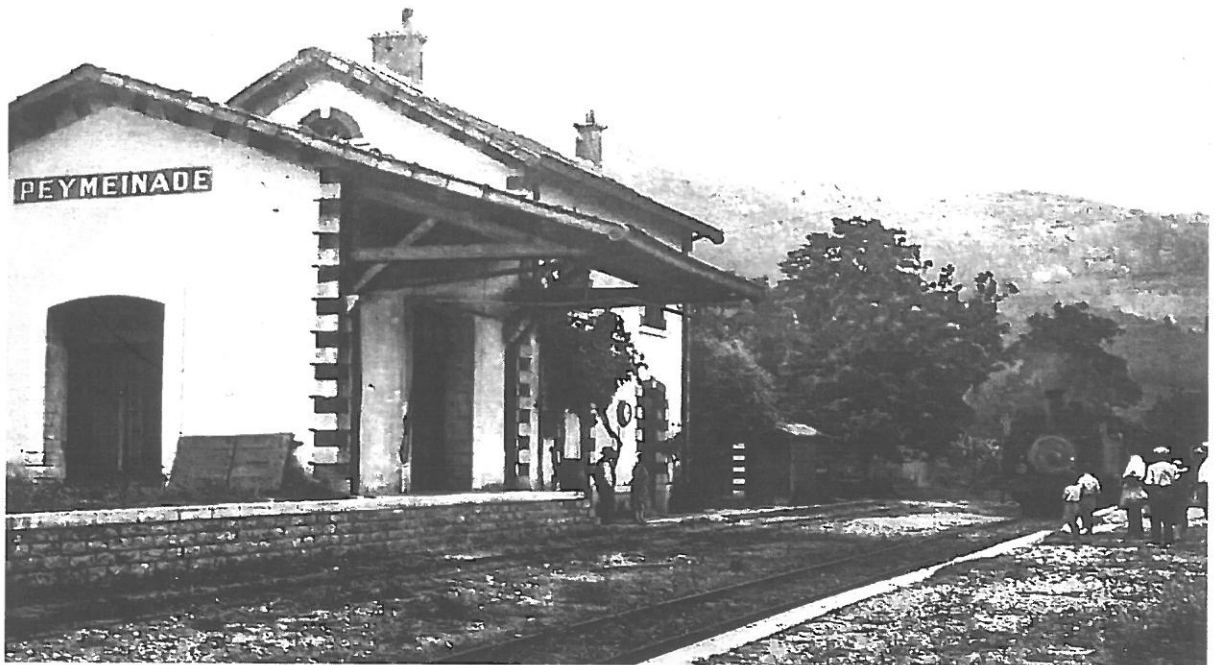


VILLE DE PEYMEINADE

Département des Alpes-Maritimes

## Débat d'orientation budgétaire 2015

Conseil Municipal du 11 mars 2015



Rapport de Monsieur Jean-Marie GUENOT,  
Adjoint aux Finances

## *SOMMAIRE*

<u>INTRODUCTION</u> .....	5 -
<u>I. LES GRANDES ORIENTATIONS 2015 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> .....	6 -
<u>1/ DES PERSPECTIVES DE RECETTES SOUS CONTRAINTE</u> .....	6 -
1.1 – Des dotations, subventions et participations en forte régression.....	6 -
1.2 – Une progression des recettes fiscales limitée.....	7 -
1.3 – Des produits des services et d’exploitation du domaine indexés.....	7 -
1.4 – Une baisse annoncée de la fiscalité reversée par la C.A.P.G. ....	8 -
1.5 – Les autres recettes.....	8 -
<u>2/ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTROLE AXEES SUR LA QUALITE DE SERVICES</u> .....	9 -
2.1 – Des charges à caractère général en hausse.....	9 -
2.2 – Une masse salariale encore impactée par des mesures gouvernementales.....	9 -
2.3 – Les autres charges de gestion courante.....	10 -
2.4 – Les charges financières.....	11 -
2.5 – Les autres charges (atténuations de produits et exceptionnelles).....	11 -
<u>II - UNE POLITIQUE D’INVESTISSEMENT DYNAMIQUE, EN GRANDE PARTIE AUTOFINANCEE</u> .....	12 -
<u>1/ LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT</u> .....	12 -
<u>2 / LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</u> .....	15 -
<u>3 / L’ENDETTEMENT DE LA VILLE AU 31/12/2015</u> .....	15 -
<u>4/ L’EPARGNE BRUTE ET NETTE DE GESTION</u> .....	18 -
<u>5/ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT</u> .....	18 -
<u>CONCLUSION</u> .....	19 -

## INTRODUCTION

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui permettront l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (Art L.2312-1 et suivants du CGCT), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision claire de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Il constitue donc une étape importante du processus budgétaire et du débat démocratique.

Les orientations budgétaires de 2015 revêtent une importance particulière, à plusieurs égards. Tout d'abord, le présent document formalise les premières orientations budgétaires de la nouvelle équipe municipale, le budget 2014 ayant surtout servi à achever les programmes engagés par l'équipe précédente. Par ailleurs, les réflexions qui s'amorcent sur les contours du budget primitif 2015 s'inscrivent dans un contexte national spécifique, celui de l'effort conjoint des acteurs publics en vue de pouvoir, à moyen terme, stabiliser le déficit public et la dette publique du pays. Ainsi, l'Etat prévoit que le déficit passera de 4,3 % du PIB en 2015 à moins de 3% en 2017. Toutes les collectivités sont associées à l'effort de redressement des comptes publics, qui devrait s'élever à 3,42 milliards d'euros en 2015, puis à 3,66 milliards d'euros supplémentaires en 2016 et encore 3,67 milliards d'euros de plus en 2017.

Dans ce contexte difficile, la loi de Finances de 2015 prévoit de nouvelles réductions des concours financiers de l'Etat aux collectivités dans les années à venir, sous la forme d'une baisse drastique des dotations. Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014 de 1,5 milliards d'euros, les dotations de l'Etat aux collectivités auront reculé de 12,25 milliards d'euros d'ici 2017, ce qui représente le tiers de l'épargne brute du monde local en 2013, autrement dit un tiers de sa capacité à investir.

Parallèlement, il est prévu une montée en charge des dispositifs de péréquation au profit des communes les plus défavorisées afin de limiter l'impact de la baisse globale des dotations. De plus, l'enveloppe des concours de l'Etat étant fermée, c'est la double peine que certaines collectivités vont subir.

Dans ce contexte budgétaire marqué par l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'équipe municipale est plus que jamais volontaire et déterminée à prendre en compte les aspirations des citoyennes et citoyens de Peymeinade.

L'approche adoptée par la municipalité consiste à considérer ce contexte économique et financier non pas comme un obstacle insurmontable mais comme une contrainte, certes extrêmement forte, obligeant à la réalisation d'efforts de la part de tous. La recherche d'économies devient la règle élémentaire pour permettre la mise en œuvre des grands projets qui avaient été dessinés lors des dernières élections municipales. Aujourd'hui, le temps n'est plus aux paroles, mais aux actes, aux choix et à la rigueur.

Pour cette nouvelle mandature qui démarre, nous sommes donc confrontés à plusieurs défis :

- maîtriser les charges de fonctionnement,
- trouver de nouvelles marges de manœuvre,
- réaliser un programme d'investissement ambitieux, dont l'année 2015 marque une première étape de transition avec les budgets précédents.

## I. LES GRANDES ORIENTATIONS 2015 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les budgets de fonctionnement 2015 et suivants privilégieront la qualité du service public offert aux citoyens, en cohérence avec les priorités politiques du mandat, notamment le cadre de vie avec l'entretien et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces verts, l'éducation, l'animation culturelle et touristique, la jeunesse et le sport à travers les équipements mis à disposition.

Les perspectives 2015 préparent d'ores et déjà le Peymeinade de demain, une ville attractive privilégiant le bien-être de ses habitants.

### 1/ DES PERSPECTIVES DE RECETTES SOUS CONTRAINTE

En diminution de près de 3% par rapport aux inscriptions budgétaires de 2014 (BP+DM), les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir pour 2015 à **7,15 millions d'euros**, soit une baisse de 215 000 € par rapport à 2014.

#### 1.1 – Des dotations, subventions et participations en forte régression

Celles-ci sont estimées à 1 030 075 € pour 2015 contre 1 150 830 € en 2014, soit une baisse de 10,49 % (120 755 €). Elles comprennent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les participations de l'Etat (recensement, recrutement des contrats aidés, réforme des rythmes scolaires), les participations des communes aux frais de scolarité et les compensations fiscales.

Comme annoncé en introduction, la contribution des collectivités à l'effort de rétablissement des comptes publics va fortement impacter les collectivités territoriales. Sur la contribution de 3,42 milliards d'euros fixée en 2015, 1,45 milliards d'euros sont à la seule charge des communes. Cela va se traduire principalement par une baisse de la DGF.

Compte-tenu de ces éléments, on retiendra au stade du DOB pour la ville de Peymeinade une inscription de la DGF à 787 620 € contre 928 900 € en 2014, soit une baisse supplémentaire de 141 000 € (perte de 15% de ressources), qui s'ajoutent aux 60 000 € déjà prélevés en 2014, ce qui représente 0,7 point de l'impôt des ménages.

*Déclinaison pour la ville de Peymeinade de la contribution au redressement des finances publiques à compter de 2014 uniquement sur la part dotation forfaitaire de la DGF (hypothèse ne tenant pas compte de l'évolution probable de la population)*

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	59 356 €	59 356 €	59 356 €	59 356 €
Montant estimé des contributions supplémentaires		146 371 €	146 371 €	146 371 €
			146 371 €	146 371 €
				146 371 €
Perte annuelle depuis 2013	59 356 €	205 727 €	352 098 €	498 469 €
Cumul perte de 2014 à 2017		1 115 650 €		

Sur la période 2014-2017, c'est une perte cumulée de plus de 1,12 millions d'euros sur la part forfaitaire de notre DGF qui est prévue.

### 1.2 – Une progression des recettes fiscales limitée

Aucune hausse du taux de fiscalité n'est envisagée en 2015, en dehors de la majoration de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires adoptée lors du dernier conseil municipal du 12 février 2015. Ainsi, dans la mesure du possible, la municipalité souhaite modérer la pression fiscale en 2015.

Rappelons que, l'évolution du produit de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) ne dépend pas uniquement des taux fixés par la Ville. Elle est en effet déterminée par plusieurs facteurs externes qui expliquent l'évolution positive de cette ressource :

- la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, fixée en loi de finances (0,9% pour 2015).
- l'évolution de la matière imposable concernant les impôts ménages, liée au développement urbanistique de Peymeinade,
- les taux fixés chaque année par le Conseil Municipal, ceux-ci n'ayant pas évolué depuis 2011. Ces taux s'ajoutent à ceux des autres niveaux de collectivité, sur lesquels la Ville n'a aucune possibilité d'action.

L'hypothèse de croissance des bases fiscales que nous retenons au stade du DOB est de 0,9 %, correspondant à la revalorisation des bases fixée dans la loi de finances de 2015. Il s'agit d'un scénario prudent, dans l'attente de la notification des bases par les services fiscaux dans les jours prochains. Néanmoins, concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il a été prévu une baisse de 2,74 % des bases, pour tenir compte des éventuels dégrèvements qui seront accordés et dont la charge n'est pas compensée par l'Etat.

Ainsi, le produit des contributions directes est évalué à 3 830 741 €, soit une augmentation de 2,24 % par rapport au produit perçu en 2014.

	Bases réelles 2013	Bases réelles 2014	Evolution en % 2013/2014	Bases estimées 2015 Stade DOB	Evolution en % 2014/2015	Taux en %	Produits 2014 issus des rôles généraux	Produits attendus 2015 avant notification des bases réelles	Evolution en % 2014/2015
Taxe habitation	17 671 026	15 456 970	0,94	15 596 083	0,90	13,29	2 054 231	2 072 719	0,90
Taxe habitation sur résidences secondaires		2 380 084			2 314 974	NS	15,94	316 313	369 192
Taxe foncière - bâti	12 155 839	12 377 768	1,83	12 489 168	0,90	10,84	1 341 750	1 353 826	0,90
Taxe foncière – non bâti	71 112	72 274	1,63	72 924	0,90	48,00	34 692	35 004	0,90
<b>TOTAL</b>	<b>29 897 977</b>	<b>30 287 096</b>	<b>1,30</b>	<b>30 473 149</b>	<b>0,61</b>		<b>3 746 986</b>	<b>3 830 741</b>	<b>2,24</b>
	<b>Evolution en €</b>	<b>389 119</b>		<b>575 172</b>					

### 1.3 – Des produits des services et d'exploitation du domaine indexés

La Ville souhaite dans le principe que l'utilisateur contribue directement au financement des services publics et dans la mesure du possible que le prix soit fixé en référence au « prix coûtant » des prestations.

Raison pour laquelle, plusieurs mesures ont été décidées depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale :

- fin de la gratuité et mise en place d'une tarification pour toutes les entrées des spectacles et animations proposés par le service culturel,
- augmentation des tarifs de cantine à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation du coût du service (recettes supplémentaires estimées à 67 000 €),
- une révision totale des tarifs de location de salles.

Ainsi, les produits des services et du domaine sont évalués à 762 133 € (+14,57 % par rapport à 2014, soit + 96 928 €).

#### *1.4 – Une baisse annoncée de la fiscalité reversée par la C.A.P.G.*

Sans transfert de charges supplémentaires, l'attribution de compensation versée par la CAPG serait identique à celle perçue en 2014, soit 828 320 €.

Pour 2015, l'attribution sera diminuée des dépenses nettes de la piscine de Peymeinade transférée à la CAPG au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette baisse est estimée globalement à ce jour à 100 000 € (incluant le rappel de 2014 et le remboursement de frais à la commune durant la période de gestion provisoire de 2014).

Le montant exact définitif est actuellement à l'étude et devrait être arrêté prochainement par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Les corrections seront apportées au moment du vote du BP 2015.

#### *1.5 – Les autres recettes*

Les autres impôts et taxes : composés principalement de la taxe sur l'électricité et des droits de mutation, ils sont estimés respectivement à 220 000 € (- 16 000 € par rapport au budget 2014) et 400 000 € (+10 000 € par rapport à 2014).

Les autres produits : ils concernent principalement les revenus des immeubles évalués à 107 170 € et les remboursements sur rémunérations du personnel par l'assurance risques statutaires estimés à 6 000 €.

Ces deux postes sont en nette diminution :

- de l'ordre de 40 000 € pour les revenus des immeubles, correspondant à la fin de la perception des loyers sur la Tour Carrée, tous les locataires ayant été relogés à la résidence des Gabres, en septembre 2014. Cette évolution n'impacte pas l'équilibre budgétaire dans la mesure où le poste de charges est diminué d'autant.
- de l'ordre de 29 000 € pour les remboursements sur rémunération du personnel. La baisse fait suite à la décision de ne pas reconduire le contrat d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette prévision de 7,15 millions d'euros en recettes de fonctionnement n'intègre pas une révision possible à la hausse de notre attribution de compensation versée par la CAPG, qui intégrerait la prise en compte du rôle supplémentaire de taxe professionnelle de 241 418 € relatif à l'exercice 2009, perçu en 2012.

Le 20/01/2015, l'affaire a été portée devant le Tribunal Administratif de Nice, après un recours gracieux adressé au Préfet des Alpes-Maritimes le 14/10/2014 et après une réponse infructueuse de ce dernier en date du 21/11/2014. Si cette somme était effectivement prise en considération, elle générerait un rattrapage de l'ordre de 1 207 500 € au titre des années 2010 à 2014 ainsi qu'une ressource permanente de 241 500€ par an à compter de 2015.



## 2/ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTROLE AXEES SUR LA QUALITE DE SERVICES

Les charges réelles de fonctionnement devraient augmenter de l'ordre de 4,86 % (+ 289 720 €), pour s'établir à **6,26 millions d'euros** (5,96 millions d'euros au budget 2014).

Plusieurs facteurs résultants soit d'obligations imposées, soit de choix d'organisation pèsent ainsi sur les charges. Certaines augmentations sont compensées par des économies qui ont été trouvées sur l'ensemble du fonctionnement des services.

Ainsi, grâce à une optimisation des moyens, nous pouvons maintenir l'offre et la qualité des services publics.

### 2.1 – Des charges à caractère général en hausse

Évaluées à 1 650 680 €, l'évolution prévisible des charges à caractère général par rapport à 2014 devrait atteindre 11,21% (+ 166 335 €).

Les principales charges supplémentaires sont les suivantes :

- Le développement des activités et animations touristiques avec notamment la reprise de toutes les compétences « tourisme », qui avaient été déléguées à l'association Office de Tourisme : (+ 18 k€),
- L'entretien des terrains, des voies et des réseaux (+ 98 k€) : ouverture en déboisement et en débroussaillage de nouvelles zones obligatoires dans le cadre du PPRI, entretien des routes, curage des vallons et des réseaux, entretien de l'éclairage public),
- Le renforcement des illuminations de Noël (+16 k€),
- L'accroissement du fleurissement de la ville (+ 5 k€),
- Les fournitures nécessaires aux travaux en régie qui seront plus nombreux en 2015 avec la fin de la rénovation de la bibliothèque, la mise en conformité de la cantine centrale Mistral, les changements des blocs de sécurité et l'éclairage des écoles, les petits travaux d'aménagement sur le complexe sportif, la peinture des sanitaires de la salle Daudet, l'installation d'une régulation et lumière à la salle des fêtes...(+ 11 k€),
- Les frais de communication sur une année pleine (+ 31,5 k€) : en effet, durant l'année 2014, la période pré-électorale avait réduit de fait le nombre de publications. Nous repartons en 2015 sur une année normale en terme de communication périodique,
- Le recours à des experts (notaires, géomètres et bureaux d'étude) dans le cadre de régularisations foncières, de servitudes et autres procédures liées au PLU (+35 k€),
- Le recours à des cabinets spécialisés pour la mise en place d'un règlement local de publicité et pour l'optimisation des ressources fiscales (+ 15,6 k€).

### 2.2 – Une masse salariale encore impactée par des mesures gouvernementales

Représentant 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale est une condition indispensable à l'équilibre budgétaire. Comme dans la majorité des budgets communaux, elles représentent le premier poste de dépenses.

En 2015, les objectifs visés par la politique de gestion des ressources humaines sont les suivants :

- Assurer un pilotage fin de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens,
- Adapter les services municipaux aux priorités de la nouvelle équipe municipale et aux besoins des citoyens – usagers. A cet effet, quelques restructurations au sein des services municipaux sont engagées, afin d'impulser une nouvelle dynamique, de rationaliser certaines organisations et de gagner en efficacité,

- Engager avec la CAPG les discussions autour d'un schéma de mutualisation des ressources humaines.

A l'étape du débat d'orientation budgétaire, l'évolution de la masse salariale par rapport à 2014 devrait être de + 2,78 % (+ 102 050 € par rapport aux crédits ouverts BP + DM en 2014), de manière à ce que l'inscription budgétaire s'établisse à 3 778 400 €.

Les dépenses de personnel augmenteront mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation nationale (révision des indices de rémunération, augmentation du SMIC, hausse des cotisations retraite, effort en faveur du pouvoir d'achat) et du développement de la carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité = GVT) qui continue de peser sur l'évolution de ce poste, indépendamment des décisions de la collectivité.

Le budget prévisionnel 2015 intègre notamment les éléments marquants suivants :

Les dépenses incompressibles, facteurs de rigidité de la masse salariale :

- Un nouveau reclassement des catégories B et C au 01/01/2015 : 36 000 €,
- l'impact de l'organisation de deux scrutins électoraux en 2015 chiffré à 15 300 € et du recensement de la population : 33 000 €,

Les mouvements de personnel :

- le recrutement de trois agents chargés de la sécurité aux entrées et sorties des écoles : 18 000 €,
- la prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes : + 21 700 €,
- l'impact d'un poste d'ATSEM sur une année pleine, suite à l'ouverture en septembre 2014 d'une classe supplémentaire à l'école maternelle St-Exupéry : 34 000 €
- deux départs à la retraite (un agent de catégorie A en juin 2015 et un agent de catégorie C en février 2015),
- le transfert d'un éducateur sportif vers la CAPG au 1/01/2015, consécutivement au transfert de la piscine municipale,
- le recrutement d'un agent de police municipale au 1/04 en remplacement d'un agent muté non remplacé depuis août 2014,
- l'impact sur une année pleine du passage à temps plein du professeur de piano de l'école de musique municipale,
- le remplacement d'une ATSEM en congé maternité durant 3 mois et demi.

La prévision de dépenses est réalisée sur la base des effectifs suivants :

<i>Nombre d'emplois en Equivalent Temps Plein</i>	
Effectifs du personnel permanent	101,07
Effectifs du personnel non permanent	3,06
<b>EFFECTIFS TOTAL 2015</b>	<b>104,13</b>
(104,55 au Budget Primitif 2014)	

### *2.3 – Les autres charges de gestion courante*

Les indemnités des élus ont été fixées par délibération du 17 avril 2014.

Pour les indemnités, les frais de formation et les frais de mission des élus, il est proposé d'inscrire, compte tenu des augmentations de cotisations retraite, la somme de 123 700 € pour 2015 (120 000 € en 2014).

Concernant les subventions versées aux associations, il est proposé de ramener l'inscription prévue à 170 000 € soit - 45 000 € (-21%) par rapport à 2014. Ainsi, dans un contexte d'effort demandé à tous, une diminution raisonnable des subventions aux associations est envisagée. Cette baisse ne sera pas uniforme et sera adaptée aux besoins réels de chaque association. Il est demandé à nos partenaires, animateurs de la vie associative locale de faire preuve d'innovations pour maintenir la qualité et le niveau de leurs actions, au profit du rayonnement de la ville.

Le montant de la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes sera équivalent à celui de 2014 soit 53 700 €.

Enfin, il est proposé de fixer le montant de la subvention au CCAS à 22 000 € pour l'exercice 2015, le budget d'intervention de cet établissement étant réduit de l'ordre de 8 600 €, suite à la suppression de certaines animations (thés dansants, séances de cinéma réservées aux seniors peu fréquentées).

Pour la Caisse des écoles, la subvention serait de 90 250 € pour 2015 (88 495 € en 2014).

Au total, les charges de gestion courante sont estimées pour 2015 à 469 650 € (contre 551 745 € au budget 2014).

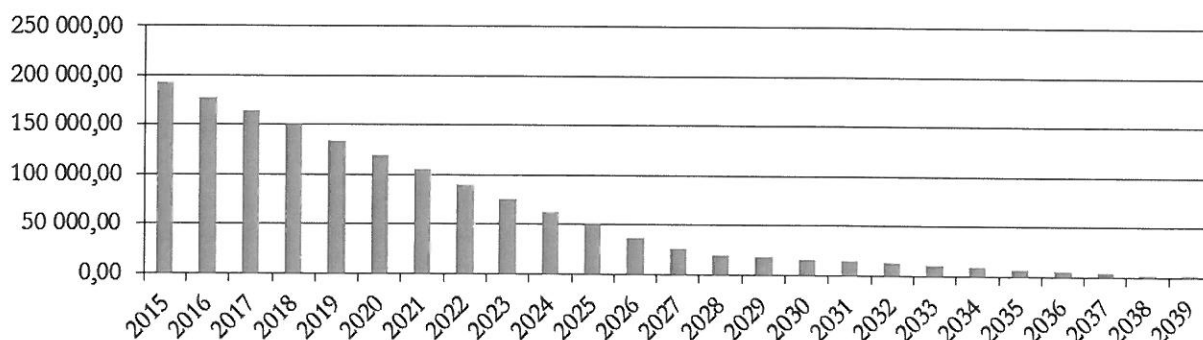
#### *2.4 – Les charges financières*

Évaluées à 194 600 € pour 2015, elles représentent 23,03 € par habitant (moyenne de la strate en 2013 : 34 €), soit seulement 3,11% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette inscription tient compte des emprunts actuellement souscrits, pour 59% du capital restant dû à taux fixe.

Dans l'hypothèse d'une politique de désendettement de la ville (aucun nouvel emprunt, diminution de l'encours de dettes), les charges devraient continuer à baisser et s'éteindre en 2039.

#### **Prévisions charges d'intérêt stade DOB 2015**



Sur la période 2015 à 2039, à index constant c'est-à-dire sans tenir compte de l'évolution des taux variables, sans recours à de nouveaux emprunts et sans remboursement anticipé ni renégociation de la dette, la charge des intérêts sur emprunt représente un total de 1 504 839,03 €.

#### *2.5 – Les autres charges (atténuations de produits et exceptionnelles)*

Les charges venant en atténuation des produits sont évaluées à la hausse à savoir 60 100 € en 2015 (8 800 € en 2014) et concernent :

- La participation au FPIC : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales instauré en 2012 est défavorable à la CAPG puisqu'elle y contribue sans en bénéficier. La part à la charge de la commune dépend de la répartition actée par la CAPG, selon une répartition de droit commun ou selon une répartition alternative voté en conseil communautaire. En 2014, pour l'ensemble du territoire (CAPG + communes), la charge s'élevait à 461 800 €. La CAPG a décidé de prendre en charge 346 400 € ce qui a permis d'alléger la charge des communes. En 2015, une hausse globale nationale de 36% est prévue par la loi de finances. La CAPG estime par ailleurs une hausse plus importante de la charge, du fait de l'introduction d'un élément supplémentaire dans la méthode de calcul qui lui est défavorable (critère de revenus par habitant), soit une contribution estimée à 628 030 €. Pour des questions de prudence, la part restant à la charge de la commune de Peymeinade est estimée à 30 000 € (8 800 € en 2014).
- Le prélèvement au titre de la loi SRU : avec la loi du 18/01/2013 qui a renforcé le passage à un taux de logements sociaux de 25% dans les territoires tendus et une possibilité de multiplication par 5 du prélèvement, la contribution de la commune de Peymeinade devrait s'établir à 30 000 € en 2015.

Les charges exceptionnelles seront également majorées cette année : 100 700 € contre 40 165 € en 2014, du fait principal de la constitution d'une provision pour risques contentieux.

## II - UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE, EN GRANDE PARTIE AUTOFINANCEE

Dans un contexte économique et financier contraint et morose, la nouvelle municipalité entend donner une orientation nouvelle qui se traduira par un niveau d'investissement élevé en 2015.

Les objectifs sont d'accompagner et de développer le dynamisme du centre-ville, de prévoir les acquisitions foncières stratégiques essentielles pour le moyen et long terme, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers dans les différentes structures communales (écoles, salle des fêtes, locaux associatifs, installations du complexe sportif,...) et de garantir la meilleure sécurité générale tant au niveau des bâtiments que des réseaux (pluvial, éclairage public, voirie).

### 1/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant prévisionnel des dépenses nouvelles de la section d'investissement pour l'exercice 2015 se situera aux alentours de **4 millions d'euros**.

Avec les restes à réaliser (RAR) et le report du déficit d'investissement de l'année précédente, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement devraient s'établir à **6,16 millions d'euros** :

	Dépenses nouvelles	RAR et résultat année 2014	Total
Dépenses équipement brut	3 268 874	799 332	4 068 206
Remboursement des emprunts et des dettes assimilées	538 000		538 000
Dépenses imprévues	198 470		198 470
Déficit d'investissement reporté (année 2014)		1 354 293	1 354 293
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 005 344</b>	<b>2 153 625</b>	<b>6 158 969</b>

Cette enveloppe de 4 millions devrait se décliner de la manière suivante :

- les dépenses d'équipement brut : 3,27 millions d'euros consacrés en priorité à la sécurité des biens et des personnes. Les réseaux (eaux pluviales, éclairage public, voirie) feront l'objet d'une attention particulière tout comme les bâtiments et en particulier les écoles pour lesquelles un plan pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité est engagé. Ils financeront également la mise en valeur du patrimoine et auront pour but de redynamiser le centre ville. Dans cette enveloppe, 450 k€ sont réservés pour poursuivre les acquisitions foncières stratégiques indispensables à la maîtrise du développement urbain et économique de la commune.

Opérations 2015	Montant prévisionnel au stade du DOB en €	Détails du programme
RESEAUX EAUX PLUVIALES	566 000	dont reprise du vallon impasse Fragonard et extension du réseau chemin de la montagne
PROGRAMMES DE VOIRIE/SECURITE ROUTIERE ET URBAINE	535 500	dont divers aménagements de voirie (impasse Joseph CAUVIN, chemin du stade,..); réfection de trottoirs (avenue de Boutiny, bd Général de Gaulle, route de Draguignan), réfection de chaussées et trottoirs (village neuf,...)
RESERVE FONCIERE	450 000	
AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	368 200	divers travaux dans les écoles dont changement de baies vitrées et menuiseries pour des questions de sécurité. Mise en conformité de la cuisine centrale Mistral
PROGRAMMES PLURIANNUELS D'ACCESSIBILITE	284 000	Accès PMR maternelle Fragonard, St Exupéry et Mistral
AMENAGEMENT DES AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	266 500	Travaux à l'hôtel de ville (accessibilité PMR), au CTM, dans les logements appartenant à la ville
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	195 000	Chemin de l'Appié, renouvellement des lanternes, réhabilitation éclairage av F. Mistral
SUBVENTION FONCIERE	120 000	Projets de logement sociaux
REHABILITATION CENTRE VILLE	111 000	acquisition terrain Blanc, AMO et études complémentaires aménagement centre ville
AMENAGEMENT URBAIN, TOURISTIQUE ET D'ENVIRONNEMENT	102 100	dont sécurisation du clocher et aménagement du square Cauvin
EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	95 394	Renouvellement et développement des ressources techniques dont régie son pour la salle des fêtes, un véhicule pour le service d'astreinte des services techniques, un micro-tracteur pour l'entretien du terrain de foot, un aspirateur type glouton pour la propreté urbaine.
RENOVATION COMPLEXE SPORTIF	59 500	divers aménagements sur le complexe dont fermeture des tribunes et création d'espaces verts
LOGICIELS ET MATERIELS BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	44 600	dont acquisition d'un serveur pour les services techniques, renouvellement d'ordinateurs pour les services municipaux
AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS CULTURELS ET DE LOISIRS	24 000	dont réfection de la toiture de la bibliothèque
MATERIELS ET MOBILIERES DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	17 330	équipements des écoles et des cantines
FRAIS LIES AU PLU/POS	16 100	
FRAIS DE PUBLICATION DES MARCHES PUBLICS	5 200	
LOGICIELS ET MATERIELS BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES DES ECOLES	4 650	
MATERIELS ET MOBILIERES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS	3 800	
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 268 874</b>	

- le remboursement des emprunts et des dettes assimilées : 538 000 € dont 516 000 € dédiés au remboursement du capital de la dette et 22 000 € à la rente SOURDOT.

- les dépenses imprévues : 198 470 € sont provisionnés.

## 2 / LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Il n'est envisagé aucun recours à l'emprunt. L'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la ville, des subventions ainsi que des cessions.

L'autofinancement brut qui devrait être dégagé sur l'exercice 2015 est estimé à 900 000 €.

Les autres recettes d'investissement envisagées sont :

-l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2014 : 1 926 154,34 €

-la subvention du Conseil Général 06 pour la seconde phase de rénovation du complexe sportif (notification du 26/09/2014) : 1 024 300 €

-le fonds de compensation de la TVA calculé sur la base des dépenses d'équipement réalisées en 2014 : 642 552,88 €,

-la cession de l'îlot Funel à Immobilière Méditerranée (groupe 3f) pour 613 202 € (délibération du conseil municipal du 18/12/2014),

-la TLE/Taxe d'Aménagement évaluée à 70 000 €.

Enfin les restes à réaliser en recettes d'investissement qui seront reportés sur l'année 2015 s'élèvent à 983 745,12 € et correspondent principalement aux subventions du Conseil Général 06 concernant la rénovation du complexe sportif.

## 3 / L'ENDETTEMENT DE LA VILLE AU 31/12/2015

L'objectif pour 2015 est de réduire l'encours de dette.

Il n'y aura donc pas de nouvel emprunt, en dehors des engagements pris par l'ancienne municipalité (solde du prêt à 0% de la CARSAT).

La commune dispose encore d'une marge certaine pour emprunter. Néanmoins, nous serons vigilants dans la maîtrise de l'encours de dette pour les années futures afin de permettre la réalisation d'équipements structurants sans mettre en danger l'équilibre financier actuel.

### *Evolution de l'encours de dette sur la période 2006-2015*

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Encours de la dette au 1/01/N en k€</b>	3 209,70	3 643,70	3589,50	3 621,44	3 082,96	3 895,47	3 473,80	4 348,02	4 487,39	6 558,13
Remboursement annuel du capital	-231,5	-485,2	-569,55	-538,48	-502,49	-421,67	-425,78	-480,02	-418,026	-515,2
<b>Nouvel emprunt en k€</b>	665,5	431	601,5	0	1 315,00	0	1 300,00	619,39	2 488,77	6,46
<b>Encours de dette au 31/12/N en k€</b>	3 643,70	3 589,50	3621,44	3 082,96	3 895,47	3 473,80	4 348,02	4 487,39	6 558,13	6 049,40
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	504	497	501	392	488	432	540	556	806	743
<i>Strate démographique (site collectivites-locales.gouv)</i>	1054	1014	1078	1055	877	874	881	881	ND	ND

Concernant l'année 2014, il convient de préciser que les 2 488,77 k€ d'emprunts nouveaux correspondent à des engagements pris par l'ancienne municipalité :

- deux contrats de financement signés en fin d'année 2013 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant total de 2 250 000 € et auprès de la Banque Postale pour 200 000 € apparaissaient dans les restes à réaliser de l'exercice 2013 et ont été mobilisés en 2014.
- un contrat de prêt à 0% consenti par la CARSAT Sud Est (Caisse d'assurance retraite et de la santé) pour un montant initial de 64 628 € : 19 388,40 € ont été mobilisés fin 2013 et 38 776,80 € courant 2014. Le solde de 6 462,80 € est inscrit en reste à réaliser au titre de l'année 2014 et devrait être perçu dans l'année 2015.

### *Caractéristiques générales de la dette au 31/12/2015*

<b>Dette globale</b>	<b>6 049 395,63 €</b>
Remboursement annuel du capital en 2015	515 199,51 €
Remboursement annuel des intérêts en 2015	192 065,76 €
Taux moyen actuariel	3,184%
Durée résiduelle moyenne	14 ans, 8 mois et 7 jours
Durée de vie moyenne	7 ans, 8 mois et 5 jours
Nombre de contrats	14
Dernière année de remboursement	2039

Les 14 contrats sont répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

Prêteurs	au 31/12/2015 en €	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 698 531,95	44,61%
CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	1 873 352,61	30,97%
CREDIT AGRICOLE	666 670,00	11,02%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA)	448 726,56	7,42%
BANQUE POSTALE	176 666,69	2,92%
CARSAT	58 158,00	0,96%
DEXIA	127 289,82	2,10%
	<b>6 049 395,63</b>	<b>100,00%</b>

### *Structure de la dette au 31/12/2015*

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2015 en k€	Taux moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Nombre emprunt
<b>Dette globale</b>	<b>6 049,40</b>	<b>3,089%</b>	<b>7 ans, 8 mois et 5 jours</b>	<b>14</b>
Taux fixe	3 562,61	3,958%	5 ans et 9 mois	11
Taux variable	2 486,79	1,826%	10 ans, 5 mois et 12 jours	3

A ce jour, la structure de la dette du budget principal présente toujours une part importante en taux fixe : 58,89 % des encours sont en taux fixe contre 41,11 % en taux variable. La dette est sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières des marchés.

Le coût moyen de la dette est à fin 2015 à 3,089%.

A ce jour, le niveau de risque de la dette de la Ville est situé au stade le plus bas de la charte Gissler (1), puisque 100% des encours sont cotés 1 A. Il n'y a donc pas d'emprunt « toxique » sur la commune, contrairement à la CAPG.

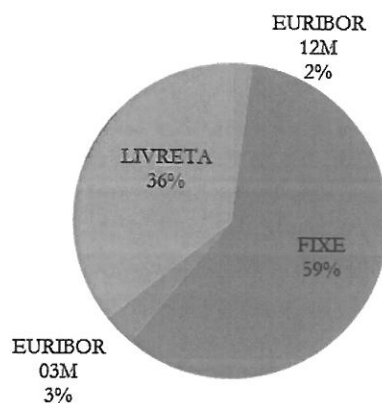
(1) La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.

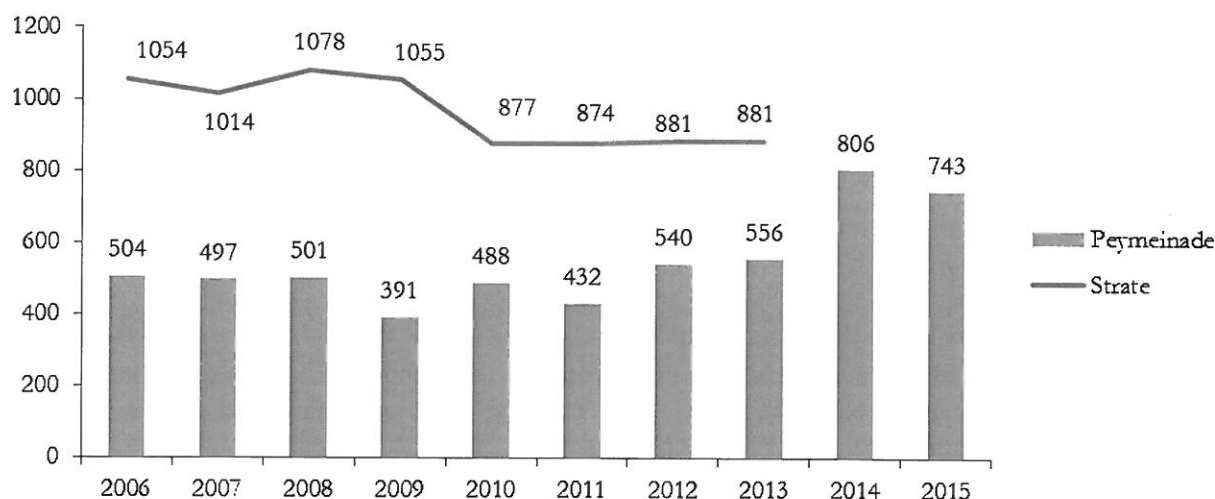


*Répartition de l'encours de dette au 31/12/2015 par index*

Index	Montant
EURIBOR12M	127 289,82
FIXE	3 562 605,81
EURIBOR03M	199 500,00
LIVRETA	2 160 000,00
<b>Total encours</b>	<b>6 049 395,63</b>

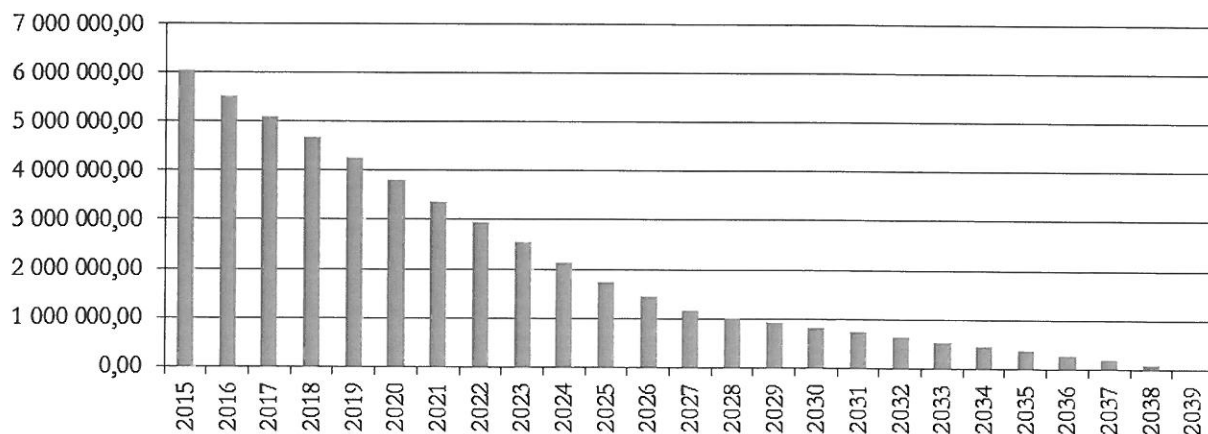


*Dette par habitant depuis 2006 et moyenne de la strate (en euros)*



En dépit des emprunts mobilisés en 2014 pour 2 488,77 k€, la dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 743 €/habitant au 31/12/2015 (881 €/habitant constatés en moyenne dans les communes de même strate en 2013).

*Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts*



#### 4/ L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE DE GESTION

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources **qui permet de financer la dette et les autres investissements**. Ainsi, sur le principe, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette car une commune ne peut s'endetter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer les dépenses d'équipement brut.

Ces deux soldes sont très importants : ils traduisent la bonne santé financière de la commune, car plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

En millions d'€	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	BP 2014	DOB 2015
<b>ÉPARGNE BRUTE (A)</b>	1,34	1,20	0,98	1,13	1,11	1,59	3,82	1,58	1,40	0,90
<i>Variation</i>		-10%	-18%	15%	-1%	43%	140%	-59%	-11%	-36%
Remboursement du capital de la dette (B)	0,23	0,49	0,57	0,54	0,50	0,42	0,43	0,48	0,42	0,52
<b>ÉPARGNE NETTE (A-B)</b>	1,11	0,72	0,41	0,59	0,61	1,17	3,39	1,10	0,99	0,38
<i>Variation</i>		-36%	-43%	43%	4%	92%	190%	-68%	-10%	-61%

Données issues des comptes administratifs de 2006 à 2013, puis du budget 2014 (BP+DM).

Grâce aux efforts de gestion, les niveaux d'épargne brute et nette sont préservés.

Dans la perspective d'une diminution drastique des recettes de l'État à compter de cette année, il conviendra de poursuivre le contrôle de l'évolution des dépenses de fonctionnement et la recherche de financements extérieurs car dans le cas contraire, l'autofinancement va inéluctablement diminuer.

#### 5/ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est l'indicateur de soutenabilité des finances de la commune, puisqu'il rapporte le stock de dette à l'épargne brute. Autrement dit, il s'agit du nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Une capacité de désendettement supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, indique une situation de danger pour les finances communales.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette au 31/12/N en k€	3 643,70	3 589,50	3 621,44	3 082,96	3 895,47	3 473,80	4 348,02	4 487,87	6 558,13	6 049,40
Capacité de désendettement en années	2,71	2,98	3,67	2,74	3,5	2,18	1,14	2,85	4,68	6,73

En l'absence de nouvel emprunt cette année, notre capacité de désendettement est confortée puisqu'elle sera de 6 ans, 8 mois et de 23 jours au 31 décembre 2015.

## CONCLUSION

L'équation à résoudre pour cette année est complexe.

2015 marque une rupture de la vie économique et budgétaire de notre ville car pour la première fois, les recettes de fonctionnement connaîtront une baisse durable.

Comme pour toutes les communes de France, comment éviter l'effet de ciseaux qui menace, avec des recettes en très nette diminution et des prélèvements supplémentaires ?

Cette évolution préoccupante réduit peu à peu la capacité d'autofinancement des communes pour aboutir mécaniquement à la diminution des investissements ou à un accroissement de l'endettement.

Les collectivités locales peuvent-elles aujourd'hui recourir à la hausse des impôts locaux dans un contexte de « ras-le-bol » fiscal ? Quelle mutualisation mettre en œuvre entre villes et intercommunalités afin de réduire les charges, en particulier celles relatives au personnel ? Quels services publics conserver ?

Toutes ces questions, nous les avons étudiées. Chaque maire devra en faire autant au risque de ne pas pouvoir équilibrer ses prochains budgets sans recours à l'impôt.

Pour l'année 2015, malgré une diminution des recettes de la ville et une hausse de ses charges de fonctionnement, l'équipe municipale a la volonté de maintenir le niveau de service aux Peymeinadois et d'engager un programme ambitieux d'investissement, tout en préservant des ratios financiers favorables.

Ainsi, le budget 2015 se caractérisera par :

-le souhait de maintenir la fiscalité ménage à son taux actuel, à l'exception de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

-une vigilance pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement afin de conserver des marges d'autofinancement,

-la volonté d'ajuster et de planifier les investissements de manière à ne pas augmenter l'encours de dette.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20150311-DGS150311-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2015  
Date de réception préfecture : 13/03/2015